Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 43 (1963)
Heft: 3: La recherche scientifique

Rubrik: La vie économique en Suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La vie économique en Suisse

Commerce extérieur

Pour les 8 premiers mois de 1963, les importations suisses se sont élevées à 9.187,5 millions de F (8.681,1 en 1962) et les exportations à 6.564,9 millions de F (6.073,7 en 1962) de sorte que le solde passif pour cette période s'élève à 2.622,6 millions de F contre 2.607,4 l'année précédente, les exportations couvrant le 71,5 % (70 %) des importations.

Il faut souligner que les importations en provenance des pays de la zone de libre-échange représentent 13,7 % du total et celles des pays du Marché commun 64 %. En ce qui concerne les exportations, celles à destination de la zone de libre-échange constituent 18,5 % du total et celles à destination des pays du Marché commun 40,2 %.

Capitaux étrangers

Le gentlemen's agreement conclu entre les établissements de banque et la Banque Nationale Suisse pour lutter contre l'afflux de capitaux étrangers et qui a pour but principal de contribuer à la lutte contre la surchauffe économique, a été prorogé jusqu'à la fin de cette année. Il est en vigueur depuis la mi-août 1960.

Émissions

Au cours du 4e trimestre de cette année, des émissions sont prévues pour un montant total de 355 millions de F environ, dont 50 millions pour conversion. Toutefois, dans ce montant, ne sont pas compris 2 importants emprunts obligatoires lancés par 2 grandes banques.

Régime des finances fédérales

Le peuple suisse aura à se prononcer les 7 et 8 décembre prochain sur la prorogation pour 10 ans du régime des finances fédérales. La combinaison d'un rabais général de 10 % sur l'impôt pour la Défense Nationale, valable déjà pour les années 1963 et 1964, avec un « étirement » de 10 % de la courbe de progression, afin d'éviter dès 1965 les conséquences de la « progression à froid », permet de penser que ce projet trouvera un accueil favorable devant le peuple, d'autant plus que les catégories inférieures de revenus bénéficieront de larges allègements, et qu'une amnistie fiscale sera proposée.

Prêts étrangers à des résidents français

L'Office français des changes a récemment ramené à 1 million de F au maximum, à une durée de 2 ans et à un taux maximum de 4 % les conditions auxquelles les entreprises françaises peuvent emprunter des capitaux à des étrangers sans l'autorisation de l'Office des changes. Précédemment, ces conditions étaient de 2 millions, pour une durée maximum de 5 ans, à un taux maximum de 5 %.

On prévoit que la diminution du taux d'intérêt sera la principale cause d'un ralentissement très sensible de ces opérations. En effet, actuellement, les sociétés étrangères qui empruntent directement sur le marché suisse par émissions publiques, le font en général au taux de 4,5 %. Dans les milieux autorisés, on estime que la somme totale des prêts de ce genre consentis jusqu'à ce jour à des entreprises françaises ne doit pas dépasser 100 millions de F s. pour l'ensemble des banques suisses.

6e révision de l'Assurance-Vieillesse et Survivants

Selon déclaration du Conseil fédéral, la 6e révision de l'A.V. S. comprendra en principe une augmentation des rentes de 33 % en général. D'autre part, les femmes seules auront droit à la rente dès l'âge de 62 ans au lieu de 63 ans. Autre innovation : un homme marié de 65 ans, époux d'une femme de moins de 60 ans mais de plus de 45 ans, recevra une rente simple plus une rente complémentaire de 40 %.

Pour les orphelins, les rentes servies actuellement jusqu'à l'âge de 20 ans révolus le seront désormais jusqu'à la fin de l'apprentissage ou des études, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 25 ans. Cette révision provoquera des dépenses supplémentaires de l'ordre de 580 millions de F par an en moyenne, de 1965 à 1984. Pour couvrir partiellement cet accroissement des dépenses, la cotisation fixée jusqu'ici à 4 % du revenu sera portée, si le Parlement y consent, à 4,5 %. De plus, il est prévu un accroissement de l'imposition des cigarettes.

Les effets de cette révision se répercuteront actuellement sur les rentes d'invalidité. On ignore encore à quelle date pourra entrer en vigueur le nouveau régime.

Recherches pétrolières en Suisse

Comme on le sait, un gisement de pétrole avait été découvert dans le canton de Vaud. On apprend que les installations de forage seront démontées, certaines difficultés ayant surgi quant à l'exploitation de ce gisement. On ne sait si de nouveaux travaux de recherches seront effectués dans la même région.

Nouveau barrage franco-suisse

La France et la Suisse ont signé une convention au sujet de l'aménagement hydro-électrique du barrage d'Emosson (situé dans la région de Barberine, en Valais, près de la frontière française). Cet aménagement apportera une importante contribution à l'approvisionnement des deux pays en énergie électrique. Le barrage sera construit sur territoire suisse et la centrale sur territoire français, en Haute-Savoie.